



SERVICES À LA POPULATION

Vigiplage, vigiforêt : à l'approche de la saison estivale, la Ville s'emploie à la prévention des risques

La sécurité est une priorité pour l'équipe municipale. Pendant l'été, la ville met en place le plan "Vigiplage" avec des renforts de police, des vigiles et des mesures de vidéoprotection pour assurer la sécurité des plages. Un plan similaire, "Vigiforêt", est déployé dans la forêt communale pour prévenir les accidents et les incendies.

Publié le 27 juin 2023

Depuis son arrivée il y a trois ans, l'équipe municipale a érigée en priorité la sécurité des biens et des personnes, résidents comme personnes de passage.

Sécurité estivale : reconduction du plan Vigiplage

La période estivale, avec une population qui peut être multipliée par dix, est de fait plus délicate à gérer. Pour y parvenir, la ville bénéficie chaque été de renforts de police saisonniers : des personnels supplémentaires au sein du commissariat local, des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) sur la plage et la présence d'une compagnie de CRS dans la commune, provenant cette année de Tours.

Toutefois, la municipalité accorde une attention particulière à vitrine de la ville, la plage, ainsi qu'à l'ensemble de ses établissements, restaurants, bars et clubs.

En juin 2021, face au manque d'investissement du délégataire du site, la Ville a pris ses responsabilités, allant au-delà de ses compétences mais dans l'intérêt commun, et a mis en place son plan de sécurité « Vigiplage ».

Celui-ci s'est avéré totalement efficient dès la première saison. Bien que d'un coût supérieur à 100.000 €, il a été reconduit cette année encore pour la troisième fois afin que les usagers de la plage puissent en profiter sereinement, depuis le 16 juin et jusqu'au 3 septembre.

Vigiplage se déploie selon trois axes :

- > des moyens humains : outre les renforts saisonniers de police, la Police municipale intervient sur une amplitude horaire élargie et double ses rotations, et la Ville finance la présence de vigiles et de maîtres-chiens la nuit sur des endroits stratégiques ;
- > des moyens techniques : en complément du large déploiement des caméras de vidéoprotection, un nouveau logiciel est mis en place à titre expérimental, permettant l'élaboration de comptages, de statistiques et d'alertes, afin d'optimiser les actions des opérateurs vidéo du CSU (Centre de Supervision Urbaine) et d'accélérer l'engagement des patrouilles. Est également maintenue l'installation par la Ville du système « H-Call » (bouton d'alerte) associé à une surveillance vidéo renforcée pour tous les établissements de plage qui en font la demande ainsi que pour les commerces du centre-ville ;
- > des moyens juridiques : arrêtés municipaux interdisant l'usage de la chicha (ou pipe à eau) et la consommation d'alcool sur la voie publique sur l'ensemble du territoire de la commune. Ils viennent compléter ceux déjà en place qui permettent de réduire les incivilités (port d'un vêtement en sortie de plage, jet de tout déchet dans les poubelles...).

Forêt d'Escoublac : la Ville déploie un nouveau plan de prévention, Vigiforêt

L'été dernier, alors qu'un départ de feu avait été constaté en plein milieu de la forêt d'Escoublac une intervention rapide des pompiers de plusieurs casernes de la région a permis d'éviter le pire, grâce aussi préalablement à des repérages sur les lieux en collaboration avec les services municipaux concernés.

A la lumière de cette expérience ainsi qu'à celle de Vigiplage, la Ville a décidé de déployer un véritable plan de prévention des accidents corporels et des risques d'incendie dans son domaine forestier, Vigiforêt.

Il se décline également en trois axes :

- > à l'attention du public, des bornes de repérages ont été installées pour faciliter la localisation du sinistre, tandis qu'une signalétique préventive a été mise en place ;
- > en parallèle, la forêt a fait l'objet d'un zonage pour faciliter l'accès des secours et les chemins ont été élargis pour permettre le passage des véhicules d'intervention ;
- > et en complément, les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) ont suivi une formation adaptée pour apporter soutien et assistance à la population et appui logistique aux secours. A ce titre quatre jeunes pompiers volontaires logeront durant l'été dans la nouvelle résidence du Bois d'Amour.

Ce dispositif va être continuellement affiné au fur et à mesure du temps.

La forêt communale d'Escoublac appartient à notre patrimoine boisé commun : la prévention des risques et l'amélioration des alertes est donc l'affaire de chacun.



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

